



Actualités

<http://preprod.creonnais.alienor.com/actualites/>

Vos déplacements avec le transport de proximité de la Communauté de Communes du Créonnais

La Communauté de Communes du Créonnais en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde propose un transport de proximité qui vient compléter le réseau de lignes régulières TransGironde.

TransGironde PROXIMITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS

JE RÉSERVE... COMMENT FAIRE ?

- 1 Demandez la carte TRANSIRONDE PROXIMITÉ à votre mairie ou directement auprès de la Communauté de Communes (CDC) dont vous dépendez.
- 2 Après acceptation de votre dossier d'inscription par la CDC, réservez votre transport en appelant le **0974 500 033** au plus tard la veille de votre déplacement (avant 18h).
- 3 Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes).
- 4 Muni de votre carte, vous payez votre voyage directement au conducteur.
- 5 TRANSIRONDE PROXIMITÉ vous dépose à destination ou vous connecte à un réseau de transport public vous permettant d'atteindre votre destination.
- 6 Il revient vous chercher sur le lieu initial de dépôt à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes) et vous raccompagne chez vous.

TOUTE L'INFO SUR LE TRANSPORT DE PROXIMITÉ

- SUR TRANSIRONDE.FR (Cliquez sur « SE DÉPLACER » / « RÉSERVER » - TRANSPORT DE PROXIMITÉ)
- RÉSERVATIONS TÉLÉPHONIQUES AU **0974 500 033** (DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H30 À 19H30 - PRIX D'UN APPEL LOCAL)
- RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION
CDC DU CRÉONNAIS
LE PUE RÉGIONAL
33600 CREON
TEL : 09 57 34 52 00

VOS DÉPLACEMENTS À LA DEMANDE

TRANSIRONDE PROXIMITÉ, C'EST QUOI ?

Un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché...

TRANSIRONDE PROXIMITÉ est un service de transport de proximité proposé par le Conseil Général de la Gironde en partenariat avec la Communauté de Communes (CDC) créonnaise.

Ce service à la demande vient compléter le réseau de lignes régulières TransGironde.

TRANSIRONDE PROXIMITÉ, POUR QUI ?

TRANSIRONDE PROXIMITÉ est réservé aux personnes domiciliées dans l'une des Communautés de Communes participantes, et qui répondent aux critères suivants :

- personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie,
- personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle,
- et personnes âgées de plus de 75 ans.

EXCEPTION : Les destinations hors CDC ne sont accessibles qu'à certaines catégories d'usagers prédéfinies, après accord de la Commission d'Accessibilité.

QUAND UTILISER TRANSIRONDE PROXIMITÉ ?

TRANSIRONDE PROXIMITÉ propose de longues plages horaires. Réservez à l'avance, vous pouvez réserver en tout directement par téléphone au plus tard la veille pour le lendemain et au maximum sur 1 mois.

Service disponible du lundi au vendredi de 6h30 à 20h.

TRANSIRONDE PROXIMITÉ, COMBIEN ÇA COÛTE ?

2,50 € LE TRAJET	4 € L'ALLER/ RETOUR	6 € LE TRAJET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
---------------------	---------------------------	---

Tarif au voyageur, réévalué chaque année.

TRANSIRONDE PROXIMITÉ, POUR ALLER OÙ ?

Des petits véhicules vous transportent pour des trajets courts et occasionnels :

- sur tout le territoire de votre Communauté de Communes,
- vers le réseau TransGironde ou la gare TER la plus proche,
- en dehors de la Communauté de Communes, sur les destinations ci-dessous :

SAINTE-CAPRAÏS
Farges
Dérivées

CAMILLANES
Farges
Dérivées

LAUNÈS
Radiologie
Médecine spécialistes
Farges
Dérivées

MOULAC
Centre commercial Aurillac
marché et jeudi après-midi

CENON
Radiologie
Farges
Dérivées

LEZAC
CAF
Centre social

Map showing service routes and locations: SAINT-CAPRAÏS, CAMILLANES, LAUNÈS, MOULAC, CENON, LEZAC, SAINT-CAPRAÏS, CAMILLANES, LAUNÈS, MOULAC, CENON, LEZAC, SAINT-CAPRAÏS, CAMILLANES, LAUNÈS, MOULAC, CENON, LEZAC.

TER Gares TER

Réseau TransGironde
Ligne régulière
Ligne spéciale
Voies ferrées

Ce service est réservé aux personnes domiciliées sur la Communauté de Communes du Créonnais et qui répondent aux critères suivants :

- Personnes à mobilité réduite, en perte d'autonomie ou en invalidité temporaire,
- Personnes titulaires des minima sociaux, sans emploi ou en insertion professionnelle,
- Personnes âgées de plus de 75 ans.
- Pour les jeunes de moins de 18 ans (hors trajets scolaires).

Pour procéder à l'inscription veuillez-vous rapprocher de la mairie de votre commune. Un numéro unique est mis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions mais aussi pour procéder à la réservation après acceptation de votre dossier d'inscription par la CDC, il s'agit du : 0974 500 033.

[Retour à la liste des actualités](#)